



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.23.053
portant sur

**La modification en cours d'exécution du marché 2023-006 relatif à
l'aménagement de deux cours « oasis » à l'école maternelle et au
périscolaire du groupe scolaire du Moulin à Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Une modification en cours d'exécution est nécessaire conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique et au marché 2023-006 relatif à l'aménagement de deux cours « oasis » à l'école maternelle et au périscolaire du groupe scolaire du Moulin à Ingré dont le titulaire-mandataire est la société BEAUCE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS, 1 rue des Muids, 45140 Ingré.

Lors de la réalisation des travaux d'aménagement de la cours « oasis » du périscolaire et de la maternelle, des ajustements se sont avérés nécessaires pour la parfaite réalisation des travaux.

Pour la cours périscolaire : un raccordement de gouttière et la suppression d'un regard est à rajouter pour un montant de 1 250,00 € HT.

Pour la cours maternelle : une dalle béton et des bordures ont été découvertes sous une aire de jeux qu'il faut donc supprimer et des nouvelles bordures doivent être rajoutées pour un montant total de 4 111, 54 € HT.

Ces adaptations ont pour incidence une plus-value globale de 5 361,54 € HT, soit 6 433,85 € TTC, soit 2,57%.

Le montant initial du marché était de : 208 092,54 € HT, soit 249 711,04 € TTC.

Le nouveau montant du marché est de : 213 454.08 € HT, soit 256 144,89 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 6 octobre 2023 .

Le maire



Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : 6 octobre 2023

Publié ou notifié-le : 6 octobre 2023

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|--|
| Numéro de l'acte : | DC_23_053 |
| Objet : | La modification en cours d'exécution du marché 2023-006 relatif à l'aménagement de deux cours « oasis » à l'école maternelle et au périscolaire du groupe scolaire du Moulin à Ingré |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2023-10-06 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Actes réglementaires |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 1.1 - Marchés publics |
| Identifiant unique : | 045-214501694-20231006-DC_23_053-AR |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|--------|
| Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20231006-DC_23_053-AR-1-1_0.xml | text/xml | 1 Ko |
| Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DC.23.053 - MECE BSTP.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20231006-DC_23_053-AR-1-1_1.pdf | application/pdf | 218 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 6 octobre 2023 à 16h50min51s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 6 octobre 2023 à 16h50min52s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 6 octobre 2023 à 16h50min52s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 6 octobre 2023 à 16h50min59s | Reçu par le MI le 2023-10-06 |